



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 439 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais est reconnue au plan provincial comme une région aux prises avec une pénurie majeure de médecins de famille;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais compte 12 groupes de médecine familiale (GMF) qui n'accueillent que les patients ayant un médecin de famille affilié;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais ne compte aucune clinique-réseau qui offre des services sans rendez-vous aux patients orphelins pendant une durée de 12 heures par jour du lundi au vendredi et de 8 heures par jour les samedi, dimanche et jour férié;

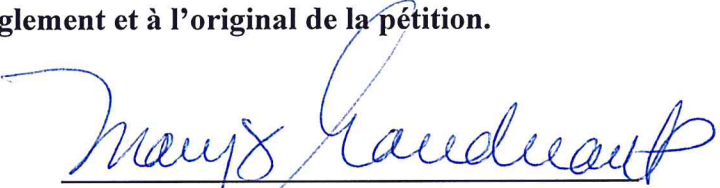
CONSIDÉRANT QUE les patients de l'Outaouais qui n'ont pas de médecin de famille et qui souhaitent consulter un médecin doivent se contraindre à se rendre à l'urgence d'un hôpital ou obtenir une consultation médicale dans des cliniques privées en Ontario et au Québec;

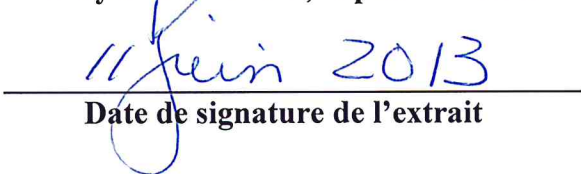
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec :

- de prendre les moyens nécessaires afin de mettre en place des cliniques-réseau en Outaouais afin de permettre aux patients orphelins d'avoir accès à une consultation médicale dans le réseau public, en tout temps et dans des délais raisonnables;
- de rapidement remettre à l'ordre les GMF de l'Outaouais qui n'ouvrent pas la fin de semaine et qui suivent moins de patients que la cible pour laquelle ils reçoivent une subvention.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Maryse Gaudreault, députée de Hull


11 juin 2013
Date de signature de l'extrait